

# CONDITIONS DE SEJOUR ET D'EXERCICE

Vous nourrissez l'espoir d'obtenir votre mutation en Polynésie Française. Sans vouloir décourager ce vœu d'exotisme, il nous semble essentiel de revenir sur quelques clichés quant à l'exercice du métier en Polynésie Française, afin d'éviter les déconvenues.

Rappelons que les contrats actuels, dits de «Type 96», constituent une régression, ainsi :

## CONDITIONS FINANCIERES

Elles sont avantageuses (voir salaire) mais nous recommandons à une famille disposant en métropole de deux salaires et qui n'obtiendrait pas un poste double de bien réfléchir avant de venir en Polynésie - sauf si voyage et dépaysement sont des motivations essentielles.

Le coût de la vie est très élevé, avec des loyers à Papeete, Moorea et Raiatea entre 1000 et 2000 € selon la taille du logement et le quartier. Sur les autres îles, les loyers restent plus abordables.

## CONDITIONS DE TRANSPORT DES PERSONNELS ET DE DEMENAGEMENT :

Il faut prévoir désormais une "participation" de 20% au billet d'avion et aux frais de déménagement (directement déduite par l'administration). De plus, les billets d'avion et les droits à déménagement ne sont pas pris en charge pour les collègues (et leur famille) en poste depuis moins de 5 ans **consécutifs** en Métropole ou en DOM ou qui exercent à l'étranger.

## DUREE DES MISES A DISPOSITION

2 fois 2 ans . Ce qui rend le retour dans la région de son choix en Métropole très difficile.

En effet, on bénéficie certes d'une réintégration automatique sur son académie de départ (à la phase «inter») mais les 1000 points pour son département ou sa ZR d'origine sont sur le «vœu tout poste». S'agissant des autres vœux, plus précis, on ne peut prétendre qu'aux points de 4 ans d'ancienneté, souvent insuffisants . Il faut donc bien réfléchir avant de quitter un poste auquel on tient

Des collègues se retrouvent TZR à leur retour dans leur académie d'origine.

De la même manière, il est très difficile avec 4 années seulement d'ancienneté dans le poste, d'obtenir une autre académie que celle d'origine (sauf académies peu demandées).

# CONDITIONS DE SEJOUR ET D'EXERCICE

## CONDITIONS DE TRAVAIL

Elles se dégradent, surtout en collège, comme en métropole ! causes particulières : établissements en sureffectifs, classes difficiles à gérer durant les grosses chaleurs (novembre à mars), des locaux souvent vétustes - voire insalubres - et un public que la crise sociale et les "spécificités locales" rendent difficile. Mais ce contexte professionnel est fort variable. Il est des établissements où il fait bon enseigner, où la gentillesse des élèves est notable ; il est des lieux où la qualité de vie est appréciée (pas nommés ici pour éviter de faire des jaloux !) ; le lagon suscite des vocations et la plupart d'entre nous quittent à regret le territoire... Sur Tahiti, certains collèges nécessitent une motivation et un investissement particulier : la ZEP de Faaa bien sûr, mais également des collèges comme Taunoa (situé à Papeete), le collège de Papara ou le collège de Taravao sur la Presqu'île.

## DROITS SYNDICAUX

La dualité Etat - Territoire, des spécificités statutaires complexes et changeantes, des textes mal connus ou mal appliqués, la rotation accélérée des personnels affectés (donc des responsables syndicaux), notre dispersion géographique ...tout cela rend difficile l'exercice et la défense des droits syndicaux. Précisons qu'en règle générale, la hiérarchie ne facilite guère la tâche des collègues. Pressions en tout genre, autoritarisme et arbitraire ne sont pas rares chez les chefs d'établissement. Vigilance active, mobilisation syndicale sont donc de mise, sous les tropiques aussi.

## AVANT DE MUTER

Dans certaines disciplines, il n'y a plus ou pratiquement plus de recrutement hors Polynésie. C'est le cas pour les sciences physiques, la SVT, mais aussi l'anglais. Si vous êtes dans ces disciplines, vous n'avez pratiquement aucune chance de venir. Avant de vous décider définitivement, Il faut absolument, sitôt votre établissement d'affectation connu, vous rapprocher du secrétaire de section, ou à défaut du contact Snes (voir en page Contacts, sur ce site) pour vous faire bien préciser la situation. Car il ne sera pas possible de demander votre mutation en fin de 1ère année.

En espérant que ces informations et conseils vous auront permis de faire un choix éclairé, nous vous disons A BIENTOT !

Le bureau du SNES

**ADHERENTS SNES ! Envoyez par mail vos plans de vol, le snes viendra vous accueillir à l'aéroport**

# ACCEPTATION DU POSTE

Vous venez d'apprendre par un courrier de la DES votre affectation OFFICIELLE ;

(Ce courrier, avec un dossier d'infos, ne devrait pas vous parvenir avant la 2ème quinzaine de mai )

## 1) CONFIRMATION

Confirmez rapidement votre acceptation du poste à la Direction de l'Enseignement Secondaire (DES – c'est un service territorial)

D.E.S. - BP 20 673 - 98 714 PAPEETE Tél (689) 54 04 00 Fax (689) 43 56 82

Site <http://www.des.pf> consulter les pages "enseigner en Polynésie / informations pratiques"

Le Vice Rectorat (émanation de l'État), s'occupe des traitements

Vice Rectorat : BP 7014 Pirae - Tél (689) 57 28 99 Fax (689) 57 00 47

site [www.vicerectorat.pf](http://www.vicerectorat.pf)

## 2) PRENDRE CONTACT

Prenez contact avec votre chef d'établissement et demandez-lui une fiche de vœux ; attention à ne pas vous laisser imposer des sujétions particulières (par ex. des heures sup en excès).

Prenez contact avec votre nouveau S1 ou avec le S3 de PF (voir coordonnées du bureau, et des sections locales).

# AVANT LE DEPART

**1)** Dès réception de la feuille de route, contactez votre Rectorat d'origine pour obtenir un Certificat de Cessation de Paiement (CCP), qui est exigé ici par les services du Vice Rectorat de Polynésie Française pour initier la procédure de versement du salaire et de la prime d'éloignement.

La date portée sur le CCP doit être impérativement celle du départ de métropole. Ce document n'a pas à vous être transmis, il sera envoyé directement.

**2)** Vous pouvez aussi faire une demande d'avance de salaire (deux mois de salaire), qui seront récupérés en 4 fois sur les mois ultérieurs. Intéressant vu l'importance des frais d'installation (hôtel, achat ou location de voiture, caution et loyer)

**3)** Pour vos enfants : Réclamez le dossier scolaire et l'exeat des enfants ainsi que des certificats de scolarité. Contrôlez la validité de leurs vaccinations : le carnet de vaccination à jour est exigible pour leur inscription dans un établissement scolaire sur le Territoire. Attention, il existe une carte scolaire sur Tahiti qui est généralement respectée, il faut en tenir compte au moment du choix de votre logement.

Garde d'enfants : des crèches existent sur Tahiti, Moorea et Raiatea.

**4)** Signalez votre départ au Centre des Impôts et apportez toutes pièces qui pourraient être demandées ultérieurement par cet organisme (dernières fiches de paye, justificatifs de revenu et livret de famille).

**5)** Demandez un dossier à la MGEN SEM (service extra métropolitain) Centre 501 75 A, 72 047 Le Mans Cedex Tél : 02 43 39 15 50

Nous vous conseillons de vous affilier à la CPS (sécurité sociale locale gratuite puisque vous cotisez obligatoirement) dès votre arrivée sur le territoire, et qui vous permettra de bénéficier du 1/3 payant en pharmacie, chez le dentiste, dans les établissements non conventionnés MGEN, mais également lors d'une evasan (évacuation sanitaire).

**6)** La MAIF n'est pas représentée. Pensez à demander un relevé d'informations. Les compagnies d'assurances locales reprendront votre bonus.

**7)** Dès que vous êtes en possession de l'arrêté de mutation, faites en des copies et conservez l'original. Toutes les démarches pourront être faites avec des photocopies.

# VERSEMENT DU SALAIRE

**1)** Si vous avez fourni dès votre arrivée tous les documents nécessaires, le premier versement peut intervenir 1 ou 2 mois environ après la date d'arrivée.

**Attention** ! Les retards sont de plus en plus fréquents.

Nous vous conseillons vivement de demander l'avance à laquelle vous avez droit de 2 mois de salaire à votre rectorat d'origine.

Le traitement est versé sur un compte local et en Francs Pacifiques (1 € = 119,33 Fcp).

Il faut donc ouvrir un compte local dès votre arrivée. Le coefficient de majoration, appelé indexation, est de 1,84 pour les îles de la Société et de 2,08 pour les autres îles. Ce coefficient s'applique au traitement de base (traitement brut moins les retenues).

**2)** L'indemnité d'éloignement correspond à 10 mois de salaire brut (non indexé). Elle est payée en 2 parties : la première moitié en début de séjour, la seconde en fin de séjour. Il faut compter un supplément de 10 % pour le (ou la) conjoint(e) non-fonctionnaire et de 5 % par enfant à charge. Les retards sont là aussi fréquents.

**3)** Il n'y a pas d'impôts sur le revenu, ni CSG, ni RDS, ni taxe d'habitation sur le Territoire. Par contre, une CST (Contribution de Solidarité Territoriale) est prélevée directement sur le salaire (environ 4 % du salaire net) et le 1 % solidarité.

**4)** Vous pouvez essayer d'ouvrir un COMPTE CHEQUE POSTAL ou un compte Banque de Polynésie (affiliée à la Société Générale et partenaire de la CASDEN) depuis la métropole. L'objectif est d'avoir dès votre arrivée des moyens de paiement (au moins un chéquier).

# DEMENAGEMENT ET DEPART

1) Contactez les déménageurs, et faites jouer la concurrence. Il nous est délicat d'en conseiller un plus qu'un autre : avec chacune des compagnies, il peut y avoir des difficultés.

2) Les fonctionnaires touchent une IFCR "indemnité forfaitaire de changement de résidence", en application du décret du 22 septembre 1998 (à consulter). Cette indemnité est forfaitaire : à vous de déterminer le volume qui vous convient. Le montant de l'indemnité est déterminé uniquement en fonction de la composition de la famille, indépendamment de la catégorie du personnel. Ex. 1 : un agent (poste simple) + un conjoint non-fonctionnaire + deux enfants perçoit environ 13500 €. Ex. 2 : un couple d'agents (poste double) sans enfant perçoit environ 14500 €.

Sur cette somme, vous subirez un abattement de 20 %, correspondant à votre participation. De même, vous devrez payer 20 % de votre billet d'avion et celui de votre famille. Ces sommes seront prélevées directement sur l'IFCR.

**Les personnes non acheminées (venant de l'étranger ou ayant moins de 5 ans consécutifs sur un poste en métropole ou DOM) ne perçoivent pas l'IFCR.**

**Elles réservent aussi leur billet.**

Les réquisitions des places d'avion sont émises par l'Administration, elles comporteront votre date officielle d'arrivée sur le Territoire qui sera celle retenue par le TPG (Trésorier Payeur) pour le début de l'indexation de votre salaire.

Dans un souci d'économie, le vice-rectorat retarde l'arrivée des personnels, et certains n'ont eu que 2 ou 3 jours entre leur arrivée et la rentrée des professeurs. Nous avons demandé à ce que l'ensemble des personnels arrive au moins 1 semaine avant la rentrée.

**EMPORTEZ AVEC VOUS TOUS VOS DOCUMENTS OFFICIELS, sur papier ou sur clé USB.**

Ils vous seront redemandés à l'arrivée par la DES et le vice-rectorat, même si vous les avez déjà fournis.

# CONSEILS

1) La vie coûte toujours très cher en Polynésie. Toutefois, les prix ont baissé sur certains équipements grâce à la présence de nombreux hypermarchés. On trouve tout ou presque maintenant sur TAHITI. Mais pour les îles, c'est moins le cas : prévoyez d'emmener tout ce dont vous avez besoin pour vous installer : linge de maison (draps, serviettes, torchons...) petit électroménager (robots, cafetière, etc...) petits meubles, téléphones...

2) Apportez un maximum de documentation pédagogique, livres, cours. Il est difficile de s'en procurer sur le Territoire, les délais de livraison sont longs et ils peuvent être taxés à l'arrivée. Attention, la caisse maritime peut arriver après la rentrée, il est prudent de placer quelques cours dans la valise !

Attention : livres, matériel photo et vidéo, cuir, souffrent de l'humidité et se transforment très vite en cultures de moisissures.

3) Le courant électrique à TAHITI est en 220V 60 Hertz alors qu'en Métropole il est de 50 Hertz. Les petits moteurs n'en souffrent pas trop : radio, sèche cheveux, Hi fi. Pour l'ordinateur un onduleur est vivement conseillé. Par contre, toutes les programmations électroniques (rاديورéveil, four, micro-onde) alimentés directement par le secteur tourne plus vite.

N'amenez pas d'appareils électroménagers (machines à laver, lave-vaisselle, etc...).

4) Le système utilisé pour la télévision est SECAM K-K'. Les téléviseurs européens ne comportant généralement pas ce standard, mieux vaut donc éviter de les emporter.

5) N'oubliez pas les outils courants qui vous seront nécessaires pour le bricolage maison, voiture ou jardin (boîte à outils, perceuse, petit outillage, roto fil pour herbe, etc).

6) Pour l'habillement, prenez des tenues légères en coton, imperméable très léger et grand parapluie.

7) Si vous avez des projets de voyage (Chili, Ile de Pâques, Nouvelle-Zélande, Australie, USA...) **prévoyez des vêtements de demi-saison et d'hiver.**

8) Vos loisirs seront orientés mer ou montagne : prévoyez masque, tuba, palmes, combinaison fine pour la plongée, appareils photos aquatiques et des chaussures de canyoning.

# RECHERCHE D' UN LOGEMENT

**1)** Nous vous conseillons de ne pas réserver à distance.

En effet, si la maison ne vous plaît pas, vous perdrez la caution. Il vaut mieux arriver tôt pour choisir vous-même. Cas particulier des îles : il y a pénurie de logements locatifs, et il est quelquefois difficile de trouver à se loger. Il arrive fréquemment que les collègues en place " réservent " des maisons pour les nouveaux.

**2)** Les logements sont généralement équipés en gros appareils électroménagers et en meubles : gazinière, réfrigérateur, lave-linge, télé, table, lits et literie, armoires, placards, salon, mais ils comportent rarement les meubles d'appoint : téléphone, meubles hi-fi, bureaux, étagères, lit bébé.

Pour chercher une maison ou un appartement à louer, renseignez vous auprès des anciens qui pourront vous indiquer des adresses et vous éviter certaines déconvenues. Vous pouvez consulter notre rubrique Annonces.

Évitez les maisons en bord de route. Le rêve est d'habiter en bord de mer ou sur les hauteurs ; certaines familles nombreuses privilégient le centre ville pour réduire les problèmes logistiques, car Papeete est une ville où l'on circule mal.

**3)** Les prix de loyer varient de 160 000 fcp à 250 000 fcp pour une maison avec 2 ou 3 chambres sur PAPEETE. Ils diminuent en s'éloignant de PAPEETE : 150 000 fcp en moyenne sur la presqu'île de Taravao et l'île de Raiatea.

Vous percevrez une indemnité compensatoire calculée selon votre indice et votre loyer (proportionnelle au loyer, inversement proportionnelle à l'indice). Exemples : Indice 464, pour un loyer de 190 000 fcp l'indemnité est de 50 000 fcp. Indice 537, pour un loyer de 150 000 fcp, l'indemnité est de 30 000 fcp.

**4)** Attention : les textes locaux qui régissent les baux diffèrent en certains points des textes de Métropole en particulier pour les "ruptures de bail".

La loi oblige à rester au minimum un an, pour les logements meublés, sous peine de perdre la caution.

Attention, il faudra compter à peu près 3 mois de loyers pour le premier paiement (frais d'agence, caution et loyer).